

estiment devoir changer la loi. Voilà la garantie. Elle est certes supérieure à toute assurance de ma part. Je puis aussi assurer au député que mon secrétaire parlementaire est susceptible d'aller à l'autre endroit avant moi. J'estime donc qu'il n'a pas à se préoccuper de ce problème.

Quant à la revision, elle ne visera pas les taux. Il n'y aura aucune revision des taux. Je voterais contre toute proposition en ce sens. Il ne se fera absolument aucune revision des taux; ils sont garantis dans la loi actuelle, de même que dans le présent projet de loi. La revision visera uniquement le coût du transport des céréales. Si le bill renferme cette disposition plutôt que la disposition du bill n° C-120, prévoyant une subvention aux chemins de fer, c'est que je ne suis pas persuadé que ces derniers devraient recevoir quelque chose. Je ne suis pas persuadé que le transport de céréales ne leur rapporte rien. Par conséquent, je n'inclurais dans le bill aucune disposition dont l'effet serait de demander une subvention au Parlement pour eux. J'ai simplement dit que nous voulons connaître les faits, que nous ne devrions rien leur payer pendant trois ans, et que cet article prévoit seulement que si les faits prouvent qu'il y a une perte au bout de trois ans, la Commission doit en faire rapport au gouverneur en conseil et lui recommander de prendre les mesures qu'il peut juger opportunes. Il ne prévoit pas le remboursement de la perte.

• (3.50 p.m.)

**M. Woolliams:** Le ministre me permettrait-il une question?

**L'hon. M. Pickersgill:** Oui.

**M. Woolliams:** Lors de la revision il serait difficile d'établir l'exactitude des frais généraux. Il est impossible d'établir convenablement si les céréales sont transportées à un tarif trop bas ou trop élevé. La faiblesse de la revision n'est-elle pas de n'en permettre aucune? Les chemins de fer—et j'ai témoigné devant des commissions—ne cessent de dire que les frais généraux sont répartis.

**L'hon. M. Pickersgill:** En fait, c'est à la Commission et non aux chemins de fer que cela incombera. La Commission sera instituée par le gouvernement. En outre, on laisse entendre que le gouverneur en conseil demanderait au Parlement d'assumer le déficit. Le ministre des Finances sera donc la partie adverse. Les agriculteurs n'auront pas à le faire parce que leurs droits sont garantis par le bill. C'est le ministre des Finances qui aura un

intérêt de l'autre côté et la Commission ne l'ignorera pas. Elle saura que, si elle constate des pertes, cela voudra dire qu'elles devraient être compensées par le Trésor.

Tout gouvernement conscient de ses responsabilités veillera à ce que toutes les demandes présentées par les chemins de fer à la Commission fassent l'objet d'un examen très approfondi. Aucun ministre des Finances n'aime à verser de subventions aux chemins de fer ou à qui que ce soit, risquant ainsi de rendre son gouvernement et lui-même impopulaires en prélevant des impôts. Voilà, d'après moi, l'essence même de la question.

Le député a demandé qui représenterait l'autre partie. Ce sera le ministre des Finances et aussi le ministre des Transports. Ce dernier n'est pas le mandataire des chemins de fer, mais celui des Canadiens. C'est à lui et au ministre des Finances de protéger le Trésor. Comme il y a une foule de façons de dépenser l'argent des contribuables, aucun gouvernement ne voudra verser la moindre subvention aux chemins de fer, à moins que ce ne soit absolument nécessaire.

Le maintien de l'article 329 dans le projet de loi offre une meilleure garantie aux cultivateurs que s'il en était retiré. La présence de cet article empêchera quiconque d'insister pour faire modifier les taux du Pas du Nid-de-Corbeau.

Les chemins de fer sauront qu'après trois ans, les faits seront examinés par quelqu'un d'impartial et, s'il y a une perte effectivement, il semble juste et raisonnable qu'elle soit comblée. Les chemins de fer, par conséquent, n'auront pas de raison de mener campagne pour faire modifier les taux. Si un tel examen n'est pas prévu, si nous ne croyons pas utile de l'avoir, je crois que les chemins de fer continueraient vraisemblablement, et sans doute avec raison, de mener campagne. La crainte que cet examen fasse naître une campagne, à mon avis, n'est pas fondée. Si nous n'avons pas d'examen, je crois que les chemins de fer feraient constamment campagne pour l'obtenir. Mais s'ils savent qu'il aura lieu, et s'ils savent que la loi protège cette garantie—comme je l'ai dit des douzaines de fois—je ne crois pas qu'un gouvernement prévisible à mes yeux—même pas...

**Une voix:** Prenez garde.

**L'hon. M. Pickersgill:** ... un gouvernement néo-démocrate, dans l'in vraisemblable éventualité que nous en ayons un—ne toucherait aux taux du Pas du Nid-de-Corbeau.

**Une voix:** Et le député de Lapointe?